

Évolution actuelle du système de retraites français au regard de l'égalité entre les femmes et les hommes

Christiane Marty

Juin 2022

1. Situation des inégalités entre les femmes et les hommes et évolution
2. Une logique de renforcement de la contributivité
3. Dispositifs familiaux : un dilemme
4. Comment réduire les inégalités de pension, quel modèle d'égalité ?

Systeme de retraites en France

Par répartition, obligatoire

- 2 régimes principaux :
 - a) salarié·es du privé : régime de base de la Sécurité sociale par annuités (83 %)
+ régime complémentaire par points (Agirc-Arrco)
 - a) fonctionnaires : par annuités
- des régimes spéciaux (professions libérales, indépendant·es, parlementaires, marins, etc.) par points ou annuités.

Montant moyen des pensions (ensemble des retraité·es fin 2019)

Pension de droit direct (brute)

ensemble	femmes	hommes	Pension f/h
1 503 €	1145 €	1 924 €	59,5 %

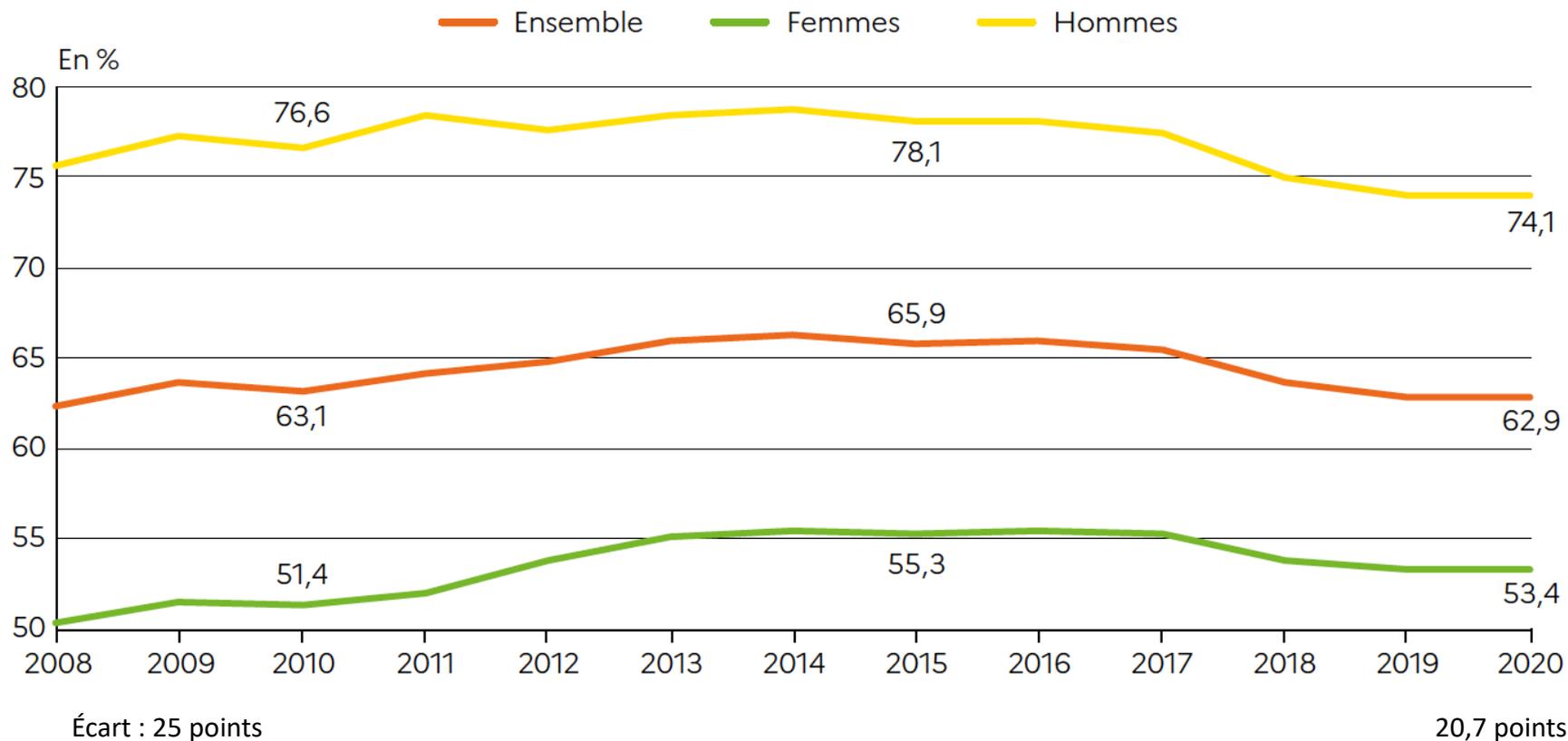
=> **Les femmes gagnent 40,5 % de moins que les hommes**
ou : les hommes gagnent 68 % de plus que les femmes

Pension y compris réversion (brute)

femmes	Hommes	Pension f/h
1399 €	1947 €	71,8 %

Les femmes gagnent 28 % de moins que les hommes

Pension moyenne totale rapportée au revenu moyen d'activité : hommes, femmes, ensemble



Source Les retraités et les retraites > édition 2022 - DREES

Les réformes ont pénalisé plus fortement les femmes

- Réforme « Balladur » 1993 : choc régressif
 - allongement durée de cotisation 37,5 à 40 ans
 - passage des 10 aux 25 meilleures années pour le calcul du salaire de référence
 - indexation des pensions et des salaires « portés au compte » sur les prix et non plus sur les salaires
- Ensuite, lois Fillon 2003, Woerth 2010, Touraine 2014, et l'Accord sur les complémentaires 2015
- Réforme Macron 2019, par points (annulée)
- 2023 : Âge de départ 62 -> 65 ans ?

Comparaison des régimes par points et par annuités

Écart entre la pension de droit direct des femmes et celle des hommes

Régimes par points	Régimes par annuités
Agirc-Arrco (secteur privé) : - 55 %	CNAV (régime général du secteur privé) : - 25 %
Ircantec : - 39 %	CNRACL : -10 %
SSI : - 43 %	Fonction publique d'État : -14 %

Source : Drees 2021 - Champ : ensemble des personnes retraitées en 2019

⇒ **Les inégalités de pension entre femmes et hommes
sont bien plus importantes dans les régimes à points**

Dispositifs de solidarité

En % du montant des pensions servies par chaque régime

6,9 % dans les régimes par points

23,1 % dans les régimes par annuités

De plus, en proportion, ces dispositifs
bénéficient moins aux femmes

Objectif :

Toute personne doit pouvoir se constituer des droits *propres* à une pension *suffisante*

- les droits familiaux : incohérents avec le principe d'égalité femmes-hommes
- solution : non pas renforcer ces droits
mais **renforcer le lien entre meilleurs salaires et pension**
- garantir un taux de remplacement minimum
- généraliser et augmenter le minimum de pension
- revenir à une durée de carrière réalisable

Manifestations des Rosies en 2019



Le collectif féministe, les Rosies, lors de la Journée internationale des droits des femmes, le 8 mars 2020 à Paris. (Vincent Loison/SIPA)



Rosie la riveteuse

